

La veille municipale

Mercredi 26 janvier 2011
volume 14, numéro 4
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md} : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

2 Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 4 du 26 janvier 2011

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 3 du 22 janvier 2011

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 1.01.1.], aa. 24.1, 25.3, 61, 67, 68, 72-75.1, 139, 141, intitulé du chapitre VI, intitulé de la sous-section 1 du chapitre VI, 162-164, intitulé de la sous-section 2 du chapitre VI, 174, 176.1.

Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs, L.Q. 2010, c. 33, aa. 35-49.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9562 du 11-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 65], nouveau.

Règlement sur les fonds de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9563 du 11-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 660], nouveau.

Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 50], remplacé.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Association des propriétaires de

boisés de la Beauce, Décision 9562 du 11-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 65, a. 12.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 53], remplacé.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Décision 9562 du 11-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 65, a. 12.

Règlement sur le fonds de roulement des producteurs de bois de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 54], remplacé.

Règlement sur les fonds de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Décision 9563 du 11-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 660, a. 8.

Règlement sur le fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 55], remplacé.

Règlement sur les fonds de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Décision 9563 du 11-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 660, a. 8.

Lois privées

Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont.

Entrée en vigueur de la Loi.

Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches.

Entrée en vigueur de la Loi.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 4 du 26 janvier 2011

PROJETS DE RÈGLEMENT

*Qualité de l'environnement, Loi sur la...
— Déclaration des prélèvements d'eau.*

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 651.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement aux pluies

© 2011, Gaudet Éditeur Ltée

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

abondantes survenues les 1^{er} et 2 décembre 2010, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0001-2011 du 07-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 665.

Mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux dommages causés au rang du Bas-de-la-Rivière, dans la Ville de Saint-Pie, en raison d'un glissement de terrain survenu le 4 décembre 2010.

A.M. 0002-2011 du 07-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 665.

AVIS

*Réserve naturelle des Pointes —
Reconnaissance.*

Avis, (2011) 143 G.O. 2, 669.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 1, fascicule n° 3 du 22
janvier 2011**

AVIS DIVERS

Régie intermunicipale de police des
Riverains (*Demande de dissolution*).

Avis, (2011) 143 G.O. 1, 65.